

II - LE MANIFESTE

Après présentation du projet, le groupe propose des amendements ; après échanges de vue, le texte suivant est adopté.

## EquiLiberté...

...J'écris ton nom...

Nous, cavaliers-randonneurs et meneurs indépendants du Grand Ouest (\*)

PARCE QUE nous ne nous reconnaissons pas dans une Fédération Française d'Equitation où, par la volonté de quelques technocrates au cerveau carré, nous avons été regroupés de manière autoritaire et antidémocratique avec :

- des cavaliers qui ne vivent que pour la compétition ;
- des dirigeants et enseignants de centres équestres qui ignorent délibérément l'équitation d'extérieur ;

PARCE QUE - et c'est pire - nous ne nous reconnaissons plus dans un CNTE complètement coupé de sa base et évoluant dans un petit cénacle parisien ;

PARCE QUE, à nos yeux, le Comité National de Tourisme Equestre est devenu le Comité National de TREC (il suffit de lire « L'Estafette » pour s'en rendre compte) ;

PARCE QUE nous sommes sidérés de voir l'actuelle direction du CNTE « découvrir » que la priorité c'est la création et l'entretien des itinéraires alors que nous, sur le terrain, travaillons à cela depuis des années sans être écoutés ni soutenus ;

PARCE QUE tout simplement nous voulons randonner à cheval, c'est-à-dire vivre dans la nature avec nos chevaux, sans chronomètre, sans classement et dans la convivialité ;

NOUS AVONS DECIDE DE CREER LE MOUVEMENT « EquiLiberté » pour retrouver l'âme du tourisme équestre, l'esprit dans lequel avait été créée l'ANTE il y a 40 ans ;

Certains ont choisi de créer leur propre carte de pratiquant tandis que d'autres ont choisi de s'appuyer sur la FRETE dont la vocation -itinéraires et gîtes- est et a toujours été de fournir aux cavaliers-randonneurs et meneurs les services dont ils ont besoin ;

Mais tous, nous sommes unis dans ce mouvement « EquiLiberté » où nous accueillerons tous ceux qui partagent nos idéaux dans l'esprit qui a présidé à la création du mouvement, basé sur :

- la priorité absolue à la création, l'entretien et la défense des itinéraires de randonnée à cheval ;
- une équitation sans compétition et sans « permis de conduire » ;
- la reconnaissance de toutes les associations de cavaliers-randonneurs -même les plus petites- qui œuvrent sur le terrain et sans lesquelles bien des chemins seraient fermés ;
- le respect du droit pour chaque département de s'organiser comme il l'entend pour fédérer les associations de cavaliers-randonneurs et les cavaliers et meneurs indépendants ;
- la collaboration avec les randonneurs pédestres et les vététistes qui sont les partenaires privilégiés avec qui nous partageons notre espace de liberté.